

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1854.

Crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère des Finances
des exercices 1853 et 1854 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. T'KINT-DE NAEYER.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances a déposé, dans la séance du 5 mai, un projet de loi tendant à ouvrir aux Budgets du Ministère des Finances des exercices 1853 et 1854 des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de fr. 75,100 46 c^s.

Ces crédits sont la conséquence, les uns de dispositions ou de mesures législatives, les autres d'arrêts ou de jugements rendus par les tribunaux en matière domaniale.

Voici le résumé des renseignements donnés par M. le Ministre des Finances, en réponse à quelques questions qui lui ont été adressées par les sections :

La 3^{me} et la 6^{me} section ont réclamé des explications sur les travaux extraordinaires qu'il a fallu exécuter aux établissements de Couvin, et qui ont exigé une dépense d'environ 9,700 francs.

Le Département des Finances a déclaré que les réparations en question étaient indispensables pour empêcher la détérioration et une diminution considérable de la valeur de ces propriétés.

Des travaux analogues ont dû être effectués à la ferme de Termunt, dépendante du domaine de Tervueren. Pour faire droit à une observation de la 6^{me} section, nous ferons remarquer que ces dépenses avaient été autorisées avant le vote de la loi qui a mis le domaine de Tervueren à la disposition du Prince royal.

(1) Projet de loi, n° 245.

(2) La section centrale, présidée par M. VEYDT, était composée de MM. LESOINNE, MOREAU, T'KINT-DE NAEYER, DE RUDDERE DE TE LOKEREN, VANDER DONCKT et MAGHERMAN.

La 3^{me} et la 6^{me} section ont demandé quelle destination le Gouvernement comptait donner aux établissements de Lessines et de Couvin. Ne conviendrait-il pas de les remettre en vente ?

L'État s'est trouvé dans la nécessité de se rendre adjudicataire des établissements de Lessines, pour empêcher qu'ils ne fussent adjugés à vil prix, au détriment des droits hypothécaires du trésor.

Une partie a déjà été vendue, le reste a été exposé en vente à plusieurs reprises, mais sans succès ; on n'attend qu'une occasion favorable pour s'en défaire.

Les mêmes observations s'appliquent à Couvin. Maintenant que le chemin de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse est achevé, on espère pouvoir réaliser cette vente, aussitôt que les circonstances seront plus favorables. En attendant, on tire parti de cet établissement par voie de location.

L'état des frais s'élevant à fr. 8,083 81 c^s, relatif à l'acquisition de l'hôtel d'Assche, qui a été réclamé par la 2^{me} section, sera déposé sur le bureau de la Chambre pendant la discussion du projet de loi. Jusqu'à présent, cet hôtel n'a reçu aucune destination spéciale.

La section centrale a adopté le projet de loi à l'unanimité ; vu son caractère d'urgence, elle vous propose, Messieurs, d'en faire l'objet de vos délibérations avant la clôture de la session actuelle.

Le Rapporteur,

T'KINT-DE NAEYER.

Le Président,

VEYDT.

